

Réf : DCM/2023-35/7.1/13-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 07/04/2023

Notifiée aux élus le : 07/04/2023

Date de l'affichage : 07/04/2023

**OBJET :** PARKINGS

Budget annexe primitif 2023

## SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 avril 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

### ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUULET à Arnaud FOUREL

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES

Janine LHUILLIER à Josiane ROSIER-DUFOND

Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR

Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS :** Néant

**SECRETAIRES DE SÉANCE :** Arnaud FOUREL

**Rapporteur :** Régis VIANET

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, siu le Conseil Municipal, en décide ainsi par article
- L'instruction budgétaire et comptable M4 (budget assujetti à TVA) précise que le « Conseil Municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Parkings, le Budget Primitif 2023 :
  - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
  - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2023 Parkings qui peut se résumer comme suit
  - **Total des dépenses de fonctionnement cumulées : 2 000 000.00 €**
  - 011 – Charges à caractère général **710 601.00 €**
  - 012 – Charges de personnel, frais assimilés **934 055.00 €**
  - 66 – Charges financières **18 348.00 €**
  - 67 – Charges exceptionnelles **500.00 €**
  - 042 – Opération ordre transfert entre sections **336 496.00 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement

- **Total des recettes de fonctionnement Cumulées : 2 000 000,00 €**
- 75 – Autres produits de gestion courantes 1 606 657.18 €
- 042 - Opération ordre transfert entre sections 104 135.00 €
- 002 – résultat reporté ou anticipé 289 207.82 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

- **Total des dépenses d'investissement cumulées : 923 728.00 €**
- 20 – Immobilisations incorporelles 198 750.00 €
- 21 – Immobilisations corporelles 463 591.00 €
- 16 – Emprunts et dettes assimilées 132 703.00 €
- 040 – Opération d'ordre transferts entre sections 104 135.00 €
- Reste à réaliser N-1 Opération 14 24 549.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

- **Total des recettes d'investissement cumulées : 923 728.00 €**
- 13 – Subvention d'investissement 170 293.45 €
- 040 - Opération ordre transfert entre sections 336 496.00 €
- 001 – Solde d'exécution positif reporté 416 938.55 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,**

- APPROUVE le Budget Annexe Primitif 2023 Parkings en son entier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 25 avril 2023

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 2023- 35	Parkings – Budget annexe primitif 2023	Pour :	<b>27</b>	Groupe majoritaire – J. RAMS – M. POUGENC – C. BONATO – S. PIGAN
		Contre :	<b>2</b>	O. BERTRAND – C. VANDERBISTE
		Abstention :	<b>0</b>	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication